

Lyon, le 2 avril 2019

Déclinaison régionale de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro- développement (TND) 2018-2022

Feuille de route Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2022

Le schéma régional de santé 2018-2023 et ses déclinaisons départementales portent des objectifs transverses qui s'appliquent dans le cadre de la politique menée en faveur des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

La présente feuille de route, présentée au Comité technique régional autisme le 8 mars 2019, définit les mesures spécifiques et pluriannuelles en direction des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Le format « feuille de route » favorise la souplesse et l'adaptation nécessaires de la déclinaison régionale au gré de l'instruction des mesures nationales.



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Pilote	Calendrier	Ressources	Indicateur de suivi
Assurer une diffusion rapide des dernières connaissances et soutenir la qualité des enseignements proposés	Assurer l'application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, en lien avec la HAS, dans le cadre notamment du déploiement des CPOM.	Plan de formation régional pour l'application des RBPP : <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur site dans le cadre de la formation continue sur catalogue OPCA • Plan de formation complémentaire en pilotage par les 2 CRA • Déploiement de la plateforme nationale PUFADSA (Plateforme Universitaire de Formation A Distance au Spectre de l'Autisme) 	CRA et OPCA sur la base d'un cadrage régional pluriannuel	Finalisation du plan de formation régional ARA fin mai 2019, intégrant les plans de formation des CRA et OPCA	<ul style="list-style-type: none"> • Préfinancement ARS acquis. • Convention cadre ARS-OPCA en déclinaison de la convention nationale CNSA OPCA • Appui des CRA et relais par les référents START (Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires) • Subvention CNSA pour la Plateforme PUFADSA • Inscription dans les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) conclus avec les gestionnaires d'objectifs relatifs à l'appropriation des RBPP et à la supervision des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan d'activité des CRA, des OPCA et de START • LAARA : exploitation des indicateurs relatifs à la formation et à la supervision. • Indicateur relatif à la supervision extrait du tableau de bord ANAP
Conforter les professionnels dans leur champ de compétence et l'exercice de leurs missions	Agir sur la formation initiale	Promotion de l'intégration des RBPP dans les programmes de formation initiale	ARS en articulation avec Conseil Régional et DRDJSCS	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire de présentation du volet médico-social du schéma régional de santé (2018-2023) aux Etablissements de Formation pour le Travail Social du 22 mars 2019 • Courrier en direction des instituts de formation initiale aide soignants et soins infirmiers portant connaissance du schéma précité et de la présente feuille de route 2019 	CRA	Nombre de programmes intégrant le sujet des RBPP en matière de TSA.
Renforcer l'expertise diagnostique et thérapeutique, la recherche, et la formation.	Promouvoir les outils «pratiques professionnelles interdisciplinaires et pluridisciplinaires autour du parcours de l'usager »	Déploiement de la formation-action pilotée par ARS-UNIFAF mobilisant les opérateurs de formation, en vue de l'adaptation des plans de formation intégrant la spécificité du parcours des usagers, dans tous les ESMS	ARS	2019/2020	OPCA	Nombre de formations-actions déployées, nombre d'établissements accompagnés et nombre de personnels formés
	Engager les ESMS dans la certification	Initier la démarche de certification HANDEO auprès de 10 établissements médico-sociaux	HANDEO en lien avec l'ARS	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction cahier des charges • Sélection des ESMS à faire 	Crédits réservés pour déploiement HANDEO auprès de 10 ESMS	Nombre d'ESMS certifiés
	Soutenir la création d'un centre d'excellence	Projet inter hospitaliers en lien avec LYON 1	Centres hospitaliers et université	Réponse à l'appel à candidatures national	Lettre de soutien du DGARS	Labélisation nationale

Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Pilote	Calendrier	Ressources	Indicateur de suivi
Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement afin de limiter le sur handicap	Structurer le parcours de diagnostic de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • en cartographiant et caractérisant les ressources du territoire de ligne 2 • en graduant l'offre afin de recentrer le recours aux lignes 3 sur les cas complexes • et en renforçant les compétences de la ligne 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Préfiguration des plateformes de coordination et d'intervention pour enfants de 0 à 6 ans révolus – forfait précoce • Lisibilité du parcours diagnostique 	ARS	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} vague de mise en œuvre de 5 plateformes sur 6 territoires en 2019 à partir d'une mise en conformité d'organisations préexistantes garantissant la mise en œuvre des RBPP et l'association de l'expertise des lignes 3 et des familles. • 2^e vague en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils nationaux. Cahier des charges régional publié le 7 mars 2019, en déclinaison de la circulaire du 22 novembre 2018. • Mesures nouvelles affectées aux établissements supports pour pilotage du collectif de lignes 2 et mobilisation complémentaire de libéraux à travers des forfaits. • Prestation d'accompagnement externe en appui de la mise en œuvre des plateformes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage régional à partir d'une désignation des ES ou ESMS supports par le DG ARS en application du décret du 28 décembre 2018. • Nombre d'organismes gestionnaires de ligne 2 participants à l'organisation des plateformes. • File active par rapport à prévalence estimée • Livrables à destination des familles
Sécuriser et consolider la mission de diagnostic complexe des lignes 3 TND (CRA CRTLA START)	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration des 3 lignes de parcours de diagnostic • Faciliter l'accès au diagnostic complexe des lignes 3 • Création d'une ligne 3 TND à travers START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir des plateformes TND, structurer les opérateurs de ligne 2. • Créer un réseau d'opérateurs et de professionnels relais dans l'accès à la ligne 3. • Articuler les lignes 3 en conservant l'expertise et les spécificités de chaque centre ressources 	ARS/ ES ou ESMS supports des plateformes de la ligne 2/lignes 3/ membres des réseaux dont PCPE	2019-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage régional de plateformes TND. • Maillage régional des réseaux TND • Accompagnement national de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) en direction des CRA sur le positionnement des CRA et la réduction des délais d'attente 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ES et d'ESMS participant à la ligne 2. • Nombre de relais TND.
Fluidifier l'accès à un accompagnement adapté à l'issue du parcours de diagnostic	Poursuivre l'accompagnement des ESMS en charge de l'accompagnement par la formation, et l'évolution des pratiques en conformité avec les RBPP et faire de ceux-ci une ressource auprès du droit commun.	Poursuivre la formation des équipes des CAMSP CMPP SESSAD IME	ESMS	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation régional • Offre de formation autisme de l'Éducation Nationale en direction de ses professionnels 	LAARA (indicateurs relatifs au pourcentage du personnel des établissements enfants sensibilisés et formés aux méthodes d'intervention)



Rattraper notre retard en matière de scolarisation des enfants autistes, et permettre à tous les enfants d'aller à l'école

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Actions	Pilote	Calendrier	Ressources	Indicateur de suivi
Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins	Développer l'offre de scolarisation en sections maternelles et élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser l'offre et les pratiques des 13 UEM existantes et de l'UE Élémentaire existante élaborer la programmation Éducation Nationale/ARS pour 2019/2022 	EN-ARS Etablissements scolaires et ESMS	Calendrier de la feuille de route	Gouvernance de la convention régionale EN/ARS en faveur d'une école plus inclusive du 21 septembre 2016 Mesures nouvelles pour la création des UEEA et UEMA	21 nouvelles UEM et 5 UE élémentaires à créer sur 2019-2022
	Faciliter la scolarisation en milieu ordinaire par l'appui du médico-social aux équipes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'impact des risques de rupture pour jeunes en listes d'attente ESMS par l'offre de PCPE Développer des SESSAD (11,1M € national) à l'appui des nouvelles ULIS généralistes collège et des ULIS TSA en lycée pro Poursuivre la transformation de l'offre vers plus de services et d'accompagnement en milieu ordinaire, avec efficacité accrue en matière de file active et structuration de l'offre (généraliste-spécialiste) des SESSAD et promotion des Dispositifs IME inclusifs poursuivre le programme d'externalisation des unités d'enseignement y compris pour les IME accueillant des enfants TSA 	EN-ARS Etablissements scolaires et ESMS	Calendrier de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité type et analyse consolidée par le CREA Perspective d'une étude avec l'INSHEA 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des 7 PCPE exclusivement dédiés à ce public et des 10 PCPE avec une partie pour le public TSA Taux d'équipement en SESSAD et en offre DIME
	Déployer le programme de formations croisées EN-ESMS-MDPH dans le cadre de la convention en faveur de l'école inclusive	Organisation conjointe, pluriannuelle, des sessions	ARS EN CREA OPCA	2019-2020	Programme préfinancé dans le cadre de la convention régionale du 21 septembre 2016	70 sessions de formation sur toute la région d'ici à 2020



autisme Engagement n° 4

Soutenir la pleine citoyenneté des adultes et s'assurer de l'adéquation des réponses aux besoins

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Pilote	Calendrier	Ressources	Indicateur de suivi
Pérenniser et développer l'offre de diagnostic	Conforter et déployer une offre de diagnostic TSA sans troubles du développement intellectuel à partir des centres référents en réhabilitation psychosociale	Sur le modèle de l'unité TS2A à Lyon mise en place fin 2018, pérenniser l'offre sur Saint-Etienne et sur Grenoble et créer une offre sur Clermont-Ferrand	ARS en lien avec le centre ressource en réhabilitation psychosociale	2019 /2020	Financement ARS	Antennes créées et pérennisées
	Élaborer un plan de repérage et de diagnostic des adultes en établissement médico-social et sanitaire	Sur la base d'outils nationaux, et sur la base d'un plan d'actions priorisé, validé par l'ARS, déployer un programme pluriannuel sur la région.	2 CRA	Calendrier de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> • Préfinancement assuré pour une opération à caractère ponctuel. • Articulation avec la formation des équipes des ESMS après repérage et diagnostic avec une priorité pour les MAS. 	Nombre d'établissements visités et nb de personnes évaluées, nb de personnes diagnostiquées /nb personnes évaluées
Développer les soins de réhabilitation psychosociale et méthodes d'accompagnement associées	Conforter la structuration de la filière et diffuser les méthodes d'accompagnement associées	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux ateliers de réhabilitation psychosociale après diagnostic • Élargir au public présentant des TSA l'offre en « SAMSAH-réhabilitation-logement » 	ARS et filière de soins et d'accompagnement en réhabilitation psychosociale	Calendrier de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> • Labélisation et financement ARS • 307 places de « SAMSAH-réhabilitation-logement » en cours de création et de déploiement sur la région. 	Nb de personnes TSA accompagnées par filière réhabilitation
Développer une offre d'accompagnement aussi intensive que nécessaire	Finaliser les installations des places financées dans le cadre du 3 ^e plan notamment pour les adultes	Mettre en œuvre effectivement les autorisations issues du programme de création de places du troisième plan	Organismes gestionnaires, titulaires des autorisations du 3^e plan	2019/2020	<p>Opérations autorisées restant à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 91 places nouvelles adultes au titre du 3^e plan autisme (83 en 2019, 8 en 2020) dont 86 places d'établissement. - 25 places nouvelles adultes au titre des autres plans nationaux et de la fongibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2012, 1 420 places TSA ont été créées pour 38 936 241 € dont 747 dans le cadre du troisième plan pour 20 519 670 €. • Le troisième plan a permis la création de 322 places pour adultes et de 415 pour enfants. 184 places en établissements et 553 places en services. 19 dispositifs ont été créés (8 plateformes répit, 5 équipes mobiles, 6 unités de diagnostic, 1 dispositif expérimental pour 86 places adultes et 80 places enfants. • S'ajoute au troisième plan la mobilisation de crédits au titre de la stratégie de transformation de l'offre, de la prévention des départs en Belgique et de réserves nationales pour 521 places à hauteur de 16 216 445 €. • La recomposition de l'offre a permis la création de 162 places, 1 PCPE et une équipe mobile.

	Développer l'offre de services sur des territoires prioritaires, en fonction des crédits délégués à l'ARS	Lancement des appels à projets, soutien à des extensions non importantes et à de la transformation de l'offre	OG retenus en cas d'opération de transformation ou développement de l'offre	2019/2022	Recomposition offre et/ou crédits nouveaux	Bilan des offres transformées/crées
	Prendre en compte le public TSA dans la mise en œuvre de l'offre pour les Personnes Handicapées Vieillissantes, prévue par le PRS	Lancement des appels à projets, soutien à des extensions non importantes et à de la transformation de l'offre	OG retenus en cas d'opération de transformation ou développement de l'offre	2019/2022	Crédits réservés pour offre nouvelle PHV toutes déficiences dont TSA	Bilan des offres transformées/crées
Accompagner l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté	Favoriser l'accès au logement des adultes avec TSA	Projets d'habitat inclusif, en lien avec les conférences des financeurs et les programmes départementaux	Pilotes des projets	2019/2021	<ul style="list-style-type: none"> projets habitat inclusif (Loire, Rhône et Savoie) déjà retenus et financés + 6,06M € national) pour un développement à venir de l'habitat inclusif 	Objectif cible d'au moins 1 offre par département
Favoriser l'insertion des personnes en milieu professionnel	Développer l'emploi accompagné	Élargissement du public des dispositifs d'emploi accompagné aux personnes avec TSA	ARS-AGEFIPH-FIPH FP-DIRECCTE et établissements porteurs	Calendrier de la feuille de route	Renforcement de l'offre existante emploi accompagné : 5M € national	Nb de personnes TSA accompagnées vers l'emploi dans le cadre des dispositifs expérimentaux
	Faire évoluer l'offre d'ESAT en direction du public TSA	Définition de trajectoires de transformation de l'offre des ESAT, dans le cadre des CPOM, après étude ESAT 2019 avec le CREAL	ESAT	Calendrier de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> Étude confiée au CREAL (associant des ESAT) CPOM OPCA : formations en direction des ESAT « Professionnaliser vos salariés et/ou vos travailleurs en ESAT » 	Indicateurs de transformation de l'offre ESAT et d'évolution du public accueilli
Favoriser la pair-aidance	Développer l'offre de GEM	Programmation des créations de GEM avec un objectif d'un GEM TSA par département	ARS	2019-2022	7,87M€ national	Nb de GEM TSA créés
	Définition d'un projet de soutien à la pair-aidance et soutien à la parentalité	Promouvoir au sein des CPOM ou dans le cadre de conventions des objectifs d'actions favorisant la pair-aidance	ESMS	Calendrier de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> CPOM (objectif identifié dans la bibliothèque d'objectifs) Conventions 	Nombre d'actions
Garantir l'accès aux soins	Améliorer le diagnostic somatique par la formation des professionnels	Formalisation d'objectifs ciblés : <ul style="list-style-type: none"> en direction des professionnels libéraux pluridisciplinaires (ligne 1) dont médecins (plans CRA) en direction des professionnels des établissements de santé (plan ANFH) 	CRA OPCA - ANFH	2019-2022	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation des 2 CRA Plan de formation ANFH à soutenir (cf. instruction nationale DGOS fixant les priorités pour la formation des professionnels FPH) 	

	Contractualiser avec les ESMS en vue d'améliorer le dépistage somatique et de développer les actions en faveur de la santé bucco-dentaire, prévention des cancers...	Inscription dans les CPOM d'objectifs relatifs à l'accès aux soins aux ESMS	ESMS	Calendrier de la feuille de route		
	Accompagner la montée en compétences des offres de consultations dédiées en direction des personnes dys-communicantes et présentant des troubles cognitifs	Développer l'offre d'handiconsult	Centres handiconsult	Calendrier de la feuille de route	Objectif de développement dans le Schéma régional de santé	Nombre de personnes présentant des TSA ayant recours aux centres handiconsult.



autisme Engagement n° 5

Soutenir les familles et reconnaître leur expertise

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Pilote	Calendrier	Ressources	Indicateur de suivi
Développer des solutions de répit	Déployer une offre par département en ex-Auvergne et développer les plateformes existantes sur l'ex-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des dispositifs de plateformes de répit autisme existantes dans les départements identifiés comme prioritaires • Création d'une offre de répit dans les départements non équipés à raison d'une offre de PFAR par département (Puy-de-Dôme, Allier, Haute-Loire et Cantal) 	ARS	Calendrier des notifications budgétaires nationales	<ul style="list-style-type: none"> • 2,55M€ national pour PFR • Transformation de l'offre et/ou mesures nouvelles • Évaluation des plateformes existantes pour actualisation du cahier des charges d'un nouvel appel à projets • Formation des opérateurs 	Offre cible de PFR : au moins une par département et renforcement de l'existant-territoires prioritaires
Développer les compétences des services d'accompagnement à domicile	Conforter les réponses de « relayage à domicile » coordonnées par les plateformes répit en formant les opérateurs notamment SSIAD SAAD SAP	Définition et mise en œuvre d'un programme de formation pour les SSIAD SAAD et SAP coordonnés par les plateformes de répit	CRA et OPCA	Calendrier de la feuille de route		Nombre de services formés
Favoriser l'accès à l'information pour les familles	Mettre à disposition des familles des outils de repère et de caractérisation de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'information et promouvoir le LAARA • Accompagner le déploiement de ViaTrajectoire PH • Promouvoir les portails locaux sur l'offre de répit 	ARS CRA CREAI	Site internet LAARA porté par CREAI en lien avec 2 CRA	CRA, familles expertes	Mise en ligne des outils
Faire reconnaître l'expertise des familles vis-à-vis des institutions et des professionnels		Action URAFRA de sensibilisation et d'information de différentes communautés professionnelles pour changer de regard sur l'autisme	URAFRA	Élaboration en cours du projet par URAFRA	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de parents par département • Matériel support APESA CRA 	Nb personnes formées, nb sessions organisées, indicateurs qualitatifs par département